

## Renseignements relatifs au dispositif **M0BIPLUS** :

- au **04 73 42 49 50**,
- sur **q.puy-de-dome.fr**
- auprès de la Maison des solidarités de votre secteur,
- dans les Centres locaux d'information et de coordination gérontologiques (CLIC),
- auprès de la mission locale de votre secteur.

## Les partenaires du dispositif **M0BIPLUS** :

- **Plateforme Mobilité 63**  
Tél. 04 73 39 93 26 ou [www.plateformemobilite63.fr](http://www.plateformemobilite63.fr)
- **Association départementale des transporteurs routiers de voyageurs**  
Centre routier - ZI du Brézet  
63000 CLERMONT-FERRAND - Tél. 04 73 91 57 54
- **La liste de taxis et transporteurs routiers partenaires du dispositif **M0BIPLUS** est accessible sur **q.puy-de-dome.fr****  
Elle sera jointe à l'envoi du chèque à votre domicile.



**PUY-de-DÔME**  
MON DÉPARTEMENT  
**PROPOSE**

**M0BIPLUS**  
LE CHÈQUE MOBILITÉ



Mode d'emploi du dispositif



**Lionel CHAUVIN**

Président  
du Conseil départemental  
du Puy-de-Dôme

Dans la vie de tous les jours, se déplacer librement est essentiel mais, plus encore, la mobilité est un outil qui favorise l'autonomie des personnes âgées, permet de lutter contre l'isolement et contribue à l'insertion sociale et professionnelle.

C'est pourquoi le Département a mis en place Mobiplus, dispositif simple et solidaire qui **accompagne** vos déplacements quotidiens, **protège** votre mobilité et **innove** pour la qualité de vie des Puydômois.

Vous avez 75 ans et plus, vous êtes bénéficiaire du RSA ou bien vous êtes accompagné par une mission locale ?

Le chéquier mobilité vous permet d'aller à moindre coût sur le lieu de votre choix. Il suffit de donner un ou plusieurs des 20 chèques de ce carnet au chauffeur du taxi ou à la société de location de deux-roues.

Chaque chèque a une valeur unique de **3 euros**.

Vous trouverez, détaillées dans cette plaquette, les conditions d'obtention et d'utilisation de Mobiplus, mis en place sur tout le territoire du Puy-de-Dôme - hors agglomération clermontoise, déjà desservie par la T2C.

## MOBIPPLUS est fait pour vous et vous aide à voyager.

Je réside en dehors de l'agglomération clermontoise (secteur desservi par le réseau T2C)

**Les conditions  
d'accès au dispositif**



**J'ai 75 ans et plus**

Je ne dispose pas d'un véhicule personnel  
et je ne peux pas être régulièrement  
transporté par un proche.  
Je ne réside pas en EHPAD.

**Je suis bénéficiaire  
du RSA**

**J'ai moins de 26 ans  
et suis accompagné  
par une mission locale**

**À quoi sert le  
Chèque Mobilité**

Je peux utiliser les chèques pour tous mes déplacements :  
me rendre au marché, chez le médecin, le coiffeur, rendre visite à des amis, faire mes courses...

Les chèques vont me permettre de faciliter mes déplacements pour réaliser mes démarches d'insertion sociale et professionnelle (rechercher un emploi, me rendre à un entretien d'embauche, à un stage, une formation...).

**Comment utiliser le  
Chèque Mobilité**

Je peux utiliser les chèques pour payer :  
• le taxi, partenaire de l'opération.

Je peux utiliser les chèques pour payer :  
• le taxi ou la société de location de deux-roues, partenaire de l'opération,  
• Réparation, location de voiture au Garage Détours.

Un imprimé de demande de chéquier est disponible :  
• en mairie,  
• dans les maisons des solidarités,  
• dans les Centres locaux d'information  
et de coordination gérontologiques (CLIC).

Je prends contact auprès de mon référent au titre du RSA ou de mon conseiller à la mission locale.  
Ma demande sera examinée par les services du Conseil départemental.  
Si un avis favorable m'est donné, je recevrai le chéquier à mon domicile.

Je remplis le formulaire et je le retourne au :

*Conseil départemental du Puy-de-Dôme*  
*Pôle Solidarités Sociales*  
*Direction Solidarité et Cohésion Sociale*  
*Service Mobilité Solidaire*  
*24, rue Saint-Esprit*  
*63033 CLERMONT-FERRAND Cedex*

Ma demande sera examinée par les services  
du Conseil départemental. Si un avis favorable m'est  
donné, je recevrai le chéquier à mon domicile.

**Comment se procurer le  
Chèque Mobilité**



Chaque bénéficiaire recevra  
un carnet « **Chèque Mobilité** »  
contenant 20 chèques d'une  
valeur unitaire de 3 euros.

Ce chéquier est renouvelable deux  
fois par an (soit 3 chèquiers par an).